



Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) - Drôme

Dernière modification le 23 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [04 75 82 37 70](tel:0475823770) (tel:0475823770)

Fax : [04 75 82 37 71](tel:0475823771) (tel:0475823771)

Courriel : udap.drome@culture.gouv.fr (mailto:udap.drome@culture.gouv.fr)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

Cité administrative
Place Louis-le-Cardonnel
26000 Valence

Missions

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a une vocation fondée sur trois grandes missions : conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ; contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés ; assurer la conservation des monuments historiques. Les responsables des UDAP sont en général des architectes et urbanistes de l'État (AUE) portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).

Responsable(s)

- **Chef de service, architecte des Bâtiments de France**
Philippe ARAMEL